

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction départementale des Affaires maritimes de la Gironde  
Service d'Arcachon  
5 quai du capitaine Allègre – B 90142 – 33311 ARCACHON Cedex  
Tel : 05 57 52 57 07

**NAVIRE DE PLAISANCE TRADITIONNEL**

**POUR LES NAVIRES « NEUFS » ET EXISTANTS MIS EN SERVICE POUR LA  
PREMIERE FOIS EN TANT QUE NAVIRE DE PLAISANCE TRADITIONNEL**

- navire de plaisance traditionnel à usage personnel ou de formation
- quelle que soit sa longueur de coque pour les navires conçus **avant 1950**  
**ou répliques neuves**
- **navires avant 1965 pour les constructions d'époques en état ou restaurées dont la longueur est inférieur à 24 mètres**

**Bureau ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h 00 à 12 h 00  
et de 13 h 30 à 16 h 00  
sauf  
les jeudi et vendredi  
ouvert uniquement de 09 h 00 à 12 h 00  
Accueil téléphonique de 9h 00 à 12 h 00**

**LISTE DES PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS  
DEVANT CONSTITUER LE DOSSIER**

- photocopie recto verso de la carte d'identité ou passeport de l'acheteur  
**(permis de conduire non valable)**  
pour les personnes morales : extrait du registre du commerce et des sociétés  
(modèle K bis ou photocopie de la carte professionnelle de l'entreprise) ou  
photocopie de l'acte d'enregistrement à la préfecture pour les associations.
- Original de la déclaration de conformité d'un navire de plaisance traditionnels  
annexe 244-A.2
- dossier technique conforme annexe 244-A.1
- une facture du moteur ou certificat de vente indiquant ses caractéristiques  
(marque, type, puissance, numéro) si changement de moteur.
- enveloppe timbrée (tarif normal) portant l'adresse de l'acheteur.
- fiche de plaisance du navire (à remplir par l'acheteur).
- photocopie justificatif du domicile (facture de téléphone de préférence).